

RESOLUTIONS ARRETEES ET VOTEES
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2020

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- après avoir (i) entendu la lecture du rapport du conseil d'administration ;
- après avoir (ii) pris acte de l'autorisation d'émission d'un emprunt obligataire pour un montant maximum en principal de six cent millions (600.000.000) de dirhams par voie de placement privé, en usant de la faculté et de la dérogation prévue par les dispositions de l'article 4 de la loi 27-20, relatif à la tenue des réunions des organes de gouvernance et des assemblées générales des sociétés anonymes, pendant la période de l'état d'urgence ;
- Après avoir (iii) pris acte des options données par le conseil d'administration du 29 septembre 2020 se rapportant à l'émission de l'emprunt obligataire ci-dessus de la manière suivante : 133 000 000 dirhams selon les conditions et modalités arrêtées par ledit conseil, et 467 000 000 dirhams maximum dont les conditions seront arrêtées ultérieurement ;

Autorise la constitution de sûretés réelles :

- sur les biens immeubles ci-après, sous forme d'hypothèques, en garantie du remboursement de l'emprunt obligataire de 133 000 000 dirhams :

Actif	Type	Titre foncier	Superficie
Fès Bouzidia 3 et 4	Terrains nus	79.082/07 et 79.083/07	196 458 m2 et 169 616 m2
Casablanca Errahma Fadaat Al Mohit	Lots de terrains	détaillé en <u>Annexe 1</u>	détaillé en <u>Annexe 1</u>

- sur les biens immeubles ci-après, sous forme d'hypothèque pour le premier bien figurant dans le tableau ci-après devant être acquis par la Société, et de cautionnements hypothécaires pour le deuxième bien et le troisième bien figurant dans le tableau ci-après devant être acquis par Résidences Dar Saada IV et Résidences Dar Saada V, en garantie du remboursement de l'emprunt obligataire de 467 000 000 dirhams maximum :

Actif	Type	Titre foncier	Superficie
Berrechid Manazilana	Terrains nus	6.725/D	496 887 m ²
Deroua/Nouaceur Jnane Erraha	Terrains nus	74.517/C et 99.366/C	163 200 m ²
Deroua/Nouaceur Sania	Terrains nus	23.926/53 et 72.449/C	215 590 m ²

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

- voix pour : 14016045

- voix contre : 0

- abstentions : 0

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au président du conseil d'administration et/ou au directeur général, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de :

- Procéder à la constitution des Sûretés Réelles, en garantie du remboursement de l'emprunt obligataire ;
- Signer toute convention relatives aux Sûretés Réelles en garantie du remboursement dudit emprunt obligataire ;
- et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de l'inscription des Sûretés Réelles susvisées au profit de la masse des obligataires et faire toute publicité, déclaration ou formalité exigée par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

- voix pour : 14016045

- voix contre : 0

- abstentions : 0

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

- voix pour : 14016045

- voix contre : 0

- abstentions : 0

ANNEXE 1 – PRESENTATION DES ACTIFS SITUES A CASABLANCA ERRAHMA FADAAT AL MOHIT

Actif Type	Propriétaire	Titre foncier	Superficie
		80290	161 m ²
		80292	161 m ²
		80294	161 m ²
		80296	161 m ²
		80298	161 m ²
		80300	161 m ²
		80301	161 m ²
		80302	161 m ²
		80304	161 m ²
		80306	162 m ²
		80312	159 m ²
		80313	160 m ²
		80332	162 m ²
		80335	159 m ²
Casablanca Errahma Fadaat Al Mohit	Lots de terrains	80412	169 m ²
		80414	169 m ²
		80415	170 m ²
		80416	169 m ²
		80417	170 m ²
		80418	169 m ²
		80419	170 m ²
		80421	171 m ²
		80422	169 m ²
		80424	169 m ²
		80425	170 m ²
		80519	160 m ²
		80523	160 m ²
		90371	159 m ²
Total			4 595 m²